

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020

Date de convocation : 17 juillet 2020

Présents : Maryse AUBRY, Romain BERGIER, Nadine BLANCHARD, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Frédérique PELLISSIER, Jacky PIATTI, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés : Jérôme CICILE pouvoir à Fabien BONINO, Florian ANGELVIN pouvoir à Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire : Nancy SAPONE

1) et 2) **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2019**

Alfred SAPONE, adjoint au maire et responsable de la commission Finances et Budget présente les résultats de l'exercice 2019 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	609 049,97€	Dépenses :	153 201.02€
Recettes :	673 600.03€	Recettes :	250 140.01€
Excédent 2019 :	64 550.06€	Excédent 2019 :	96 938.99€
Excédent antérieur :	8 018.02€	Excédent antérieur :	21 905.40€
Résultats CCAS :	19 220.96€	Résultats :	118 844.39
		RAR	11 831.72€
Résultats 2019 :	91 789.04€	Résultats 2019 :	107 012.67€

Délibération 32/20

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur Le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le *Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :*

INVESTISSEMENT

Dépenses Prévues : 237 590.35
Réalisé : 153 201.02

Recettes Prévues : 237 590.35
Réalisé : 250 140.01

Résultat de l'exercice : 96 938.99
Résultat antérieur : 21 905.40

Reste à réaliser

Dépenses : 19 331.72
Recettes : 7 500.00
Résultat de clôture : 107 012.67

FONCTIONNEMENT

Dépenses Prévues : 596 788.09
Réalisé : 609 049.97

Recettes Prévues : 596 788.09
Réalisé : 673 600.03

Résultat de l'exercice : 64 550.06
Résultat antérieur : 8 018.02
Résultats CCAS : 19 220.96

Résultat de clôture : 91 789.04

Délibération 31/20

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées

3) AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le maire explique qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2019 sur le budget primitif 2020 par délibération :

Excédent de fonctionnement de 91 789.04€ à reporter à l'article 002 (fonctionnement recettes)

Excédent d'investissement de 118 844.39€ à reporter à l'article 001 (investissement recettes)

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE donc de reporter les résultats 2019 sur le budget 2020.

Délibération 33/20

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2019

*Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :*

- Un excédent de fonctionnement de :	64 550.06
- Un excédent reporté de :	8 018.02
- Un excédent du budget CCAS clôturé de :	19 220.96
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	91 789.04

- Un excédent d'investissement de :	96 938.99
- Un excédent reporté de :	21 905.40
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	118 844.39

-Un déficit des restes à réaliser de : 11 831.72

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

<i>RESULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2019 : EXCEDENT</i>	<i>91 789.04</i>
<i>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) / excédent</i>	<i>91 789.04</i>
<i>RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) / excédent</i>	<i>118 844.39</i>

4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Alfred SAPONE présente les prévisions budgétaires dans le détail qui se résumant comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 636 178.04€	Dépenses : 257 444.19€
Recettes : 636 178.04€	Recettes : 257 444.19€

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2020 tel qui lui a été présenté.

Délibération 34/20

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 comme suit :

Investissement

Dépenses : 239 897.39€

Recettes : 239 897.39€

Fonctionnement

Dépenses : 636 178.04€

Recettes : 636 178.04€

5) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) : Le maire explique que dans le cadre de la reprise progressive des cours dans les écoles et les collèges, les contraintes de distanciation entraînent des conditions d'accueil très particulières, avec un nombre restreint d'élèves pris en charge simultanément par leur professeur. Avec le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) il est possible de proposer aux élèves des activités éducatives et ludiques pendant le temps scolaire, complémentaires de leurs apprentissages en classe. En signant une convention avec le directeur académique des services de l'éducation nationale de leur département, les collectivités volontaires sont accompagnées par l'État pour organiser cet accueil.

Si Puimoisson souhaite rentrer dans ce dispositif il y aura lieu de délibérer afin d'autoriser le maire à signer la convention.

Caniveaux rue de la Fontaine : Demande de riverains pour poser des grilles car le caniveau rue de la Fontaine est abîmé et cela pourrait s'avérer dangereux. A suivre...

Association Horizon : Frédérique rend compte aux membres du conseil municipal des différentes rencontres entre la mairie et l'association Horizon.

Réseau téléphonique La Gueydane : Le maire informe que le SDE 04 lui a fait part d'une demande d'enfouissement des lignes orange à La Gueydane. Une décision sera à prendre lors d'une prochaine séance.

Dos d'âne face à l'école : Carinne explique qu'elle s'est rendue à l'expertise concernant l'affaire « dos d'âne face à l'école ». Nous attendons donc les conclusions de cette expertise.

Arrêté » interdisant le stationnement de nuit des camping-cars : le maire informe qu'un arrêté municipal a été pris pour interdire aux camping-cars, le stationnement de nuit Place Saint-Eloi et sur le terrain faisant office de parking à côté de l'école.